



COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 6 avril 2012
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

2.2

**1^{ère} REVISION DU PLU DU GRAND TOULOUSE,
COMMUNE D'AUSSONNE**

L'an deux mille douze, le six avril à huit heures trente minutes, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du trente mars deux mille douze.

Délégués présents :

| | |
|---|---|
| GRAND TOULOUSE | |
| CARLES Joseph FRANCHINI Paul MORIN Etienne | MOYET Jean-Louis THIBAUT Guy |
| SICOVAL | |
| VALETTE François-Régis | |
| MURETAIN | |
| | CASSETA Jean-Baptiste |
| SAVE AU TOUCH | |
| ALEGRE Raymond | |
| AXE SUD | |
| | |
| COTEAUX BELLEVUE | |
| | |
| COLLEGE DES COMMUNES | |
| FONTES André | |

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre , représenté par M. MORIN

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELLAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-François
CARASSOU Stéphane
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COQUART Dominique
COTELLE Thierry
CROQUETTE Martine
DE FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude

DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
GARRIC Amapola
GERMAIN Louis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
GUILLOT René
HARDY Isabelle
LANGÉ Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine

MERONO Claude
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
REME Jean-Michel
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
SUTRA Jean-François
SYLVESTRE Arlette
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Daniëlle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno

MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

| | | | |
|--------------------|------------------|--------------|--------------|
| Nombre de délégués | En exercice : 68 | Présents : 9 | Votants : 10 |
| | Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 10 |

La commune d'Aussonne est incluse dans le périmètre du SCoT.

Par courrier en date du 15 décembre 2011, le Grand Toulouse a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - commune d'Aussonne, arrêté avant ouverture de l'enquête publique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU du Grand Toulouse commune d'Aussonne, se structure autour de cinq grands axes :

- Axe 1 : recentrer le développement urbain autour du cœur de village :
 - o limiter l'étalement urbain ;
 - o proposer une offre en logement diversifiée ;
- Axe 2 : renforcer l'attractivité économique de la commune, et adapter l'offre de services au développement urbain ;
- Axe 3 : organiser les déplacements à l'échelle de la commune et du secteur nord-ouest :
 - o prendre en compte les projets de création ou d'aménagement des grandes infrastructures routières tels que le prolongement du RD 902 ;
 - o améliorer la desserte en transports collectifs avec l'arrivée de la ligne T1 ;
 - o développer les liaisons douces.
- Axe 4 : valoriser le cadre de vie d'Aussonne, facteur d'attractivité pour la commune :
 - o Maintenir l'espace agricole ;
 - o Valoriser les espaces naturels et les grands paysages ;
 - o Proposer un traitement qualitatif des entrées de ville.
- Axe 5 : offrir la possibilité d'accueillir un équipement d'intérêt métropolitain (futur transfert du Parc des Expositions) :
 - o Affirmer le positionnement européen de l'agglomération ;
 - o Poursuivre la structuration de l'entrée nord-ouest de l'agglomération.

Il est souligné que le projet de PLU permettrait d'atteindre une population de 7500 habitants en 2015 ; soit une production de 65 logements par an sur 5 ans (conformément aux objectifs du PLH du Grand Toulouse), dont une part importante dans les limites du tissu urbain existant. La mise en œuvre de cet objectif doit toutefois tenir compte de la contrainte de la courbe C du PEB de l'aéroport de Toulouse-Blagnac qui interdit l'accueil de nouveaux logements sur une grande partie du centre-bourg. C'est la raison pour laquelle, le dernier potentiel en zone UB, non urbanisé, qui fait l'objet de l'orientation d'aménagement « secteur village est », prévoit d'accueillir, sur 2 hectares environ, un programme de 100 logements, soit une densité brute de 50 logements par hectare environ. Le SMEAT relève toutefois qu'à l'échelle de l'ensemble de la zone UB de la commune, la présente révision conduit à réduire le COS de 0,8 à 0,6, permettant ainsi de se rapprocher globalement du niveau de densité recommandée par le SCoT en noyau villageois.

D'autre part, le SMEAT relève, qu'au-delà de 2015, le PLU prévoit, dans le respect des règles de phasage du SCoT, le développement du secteur « Lou Pintre ».

Par ailleurs, il souligne qu'une partie du territoire de la commune d'Aussonne est incluse dans la porte métropolitaine nord-ouest, dite « porte internationale », destinée à accueillir un renforcement de l'activité aéronautique et une diversification des compétences d'accueil économique et de tourisme industriel.

A ce titre, le secteur Enseigne identifié dans le PLU (zone 1AU0 « Enseigne »), situé dans le territoire de contrat d'axe n° 21, est destiné à recevoir le futur Parc des

expositions et des activités économiques diversifiées. Son ouverture à l'urbanisation nécessitera la finalisation d'un contrat d'axe ou la réalisation d'une étude sommaire préalable.

Enfin, le SMEAT constate la prise en compte, de différentes manières, des éléments du maillage vert et bleu de la Grande agglomération dans le projet de PLU, en particulier des continuités écologiques. Il invite toutefois le Grand Toulouse :

- o à s'appuyer sur les données de l'étude Biotope (2009) à laquelle se réfère le SCoT, pour compléter, le rapport de présentation ;
- o à mieux faire apparaître dans le PLU (rapport de présentation), la prise en compte de la liaison verte identifiée au SCoT, pour en faire ressortir la contribution au maillage vert et bleu de la Grande agglomération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} révision du PLU du Grand Toulouse - commune d'Aussonne.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Madame le Maire d'Aussonne et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 avril 2012

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN